

# Demande de versement des prestations de vieillesse sous forme de capital

## EMPLOYEUR

N° de contrat : .....

Raison sociale : .....

---

## PERSONNE ASSURÉE

Nom : ..... Prénom : .....

N° AVS : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Etat civil :  célibataire  marié(e)  lié(e) par partenariat enregistré  divorcé(e)\*  veuf(ve)\*

\* s'applique par analogie à la personne liée par partenariat enregistré

Adresse privée : .....

.....

---

## CHOIX DES PRESTATIONS

Je déclare vouloir obtenir mes prestations de vieillesse lors de mon départ à la retraite conformément au choix ci-dessous :

- totalité des prestations** sous forme de capital.
- ..... % **de l'avoir de vieillesse** sous forme de capital.
- un **montant de CHF**....., prélevé de l'avoir de vieillesse, sous forme de capital.
- un **quart de l'avoir de vieillesse minimum légal** sous forme de capital.

L'éventuelle partie de l'avoir de vieillesse non perçue en capital est versée sous forme de rente.

---

Par ma signature, je prends note que :

- pour la part des prestations de vieillesse versées sous forme de capital, la Fondation est libérée du paiement de toute autre prestation.
- les prestations de vieillesse résultant d'un rachat ne peuvent être perçues que sous forme de rente pendant les 3 années qui suivent la date du versement du rachat
- passé le délai d'annonce du choix du capital prévu par le règlement, le choix indiqué dans ce document devient irrévocable.

Le versement de la prestation de vieillesse sous forme de capital (partiel ou intégral) n'est possible que si le conjoint / partenaire enregistré donne son consentement écrit lors de l'arrivée à l'âge de la retraite de la personne assurée.

Lieu et date : .....

.....  
Signature de la personne assurée

.....  
Signature du conjoint / partenaire enregistré

**À RETOURNER À :**

Fondation BCV deuxième pilier  
Case postale 300  
1001 Lausanne